

POLITIQUE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	3
1.0 TITRE.....	3
2.0 ÉNONCÉ.....	3
3.0 OBJECTIFS.....	3
4.0 FONDEMENTS	

PRÉAMBULE

La présente politique a pour objectif principal de régir l'utilisation des technologies de

La politique vise entre autres à assurer une utilisation sécuritaire des différents systèmes afin que les renseignements confidentiels que détient le Centre de services scolaire de la Capitale « CSSC » ne soient accessibles qu'aux personnes qui y ont droit, sachant que toutes les communications faites par le biais de ces technologies ne peuvent être considérées comme étant totalement du domaine privé.

La politique permet également aux membres du personnel du CSSC d'utiliser les technologies et elle prohibe certains usages.

1.0 TITRE

Politique de confidentialité des renseignements
au Centre de services scolaire de
la Capitale.

2.0 ÉNONCÉ

Cette politique vise à établir les règles concernant l'utilisation des technologies de
au CSSC, notamment :

- les courriels;
- les téléphones intelligents;
- les tablettes électroniques;
- les ordinateurs et équipements qui leur sont reliés;
- les réseaux Internet et intranet;
-
- les informations emmagasinées sur support numérique ou amovible;
- les informations conservées, communiquées ou traitées par des technologies de
- les boîtes vocales;

tout autre appareil électronique pouvant être relié à un réseau filaire ou sans fil.

3.0 OBJECTIFS

- Assurer une utilisation sécuritaire des technologies de
- Empêcher l'utilisation inappropriée des technologies de
- Encadrer l'utilisation des technologies de
- Promouvoir le respect des règles régissant la confidentialité de l'information.

4.0 FONDEMENTS

- [Code civil du Québec](#)
- [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels](#)
- [Loi sur le droit d'auteur](#)
- [Loi sur le cadre juridique des technologies de](#)
- [Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement](#)
- [Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement](#)
- [Chartes des droits et libertés de la personne](#)
- Règlements et autres politiques en vigueur au CSSC notamment le [code applicable aux employés et aux intervenants du CSSC](#)
- Web 2.0 et des médias sociaux

5.0 DÉFINITIONS

Actif informationnel numérique

Toute information stockée dans un format numérique notamment, sur un de ces médias : disque, base de données, disquette, ruban magnétique, cassette, clé USB, mémoire flash, vidéo, photo

Intervenant

u CSSC, mais qui pour elle, à titre, et de façon non limitative, de stagiaire, maître de stage, bénévole, entraîneur sportif,

Réseau intranet

Réseau informatique privé qui utilise certains ou tous les protocoles de communication et technologies du réseau Internet.

Logiciel

Ensemble des programmes destinés à effectuer un traitement particulier sur un ordinateur.

Logiciel antivirus

Logiciel de sécurité qui procède, automatiquement ou sur demande, à l'analyse des fichiers et de la mémoire d'un ordinateur, soit pour empêcher toute introduction parasite, soit pour détecter et éradiquer tout virus dans un système informatique.

Rançongiciel

Programme malveillant qui permet de verrouiller un ordinateur ou d'en chiffrer les données, dans le but d'extorquer de l'argent à l'utilisateur.

Réseau informatique

Réseau formé par un ensemble d'ordinateurs et de périphériques reliés par des moyens matériels et logiciels.

Tablette électronique

Ordinateur portable de petite taille, mince et rectangulaire, ayant pour interface principale un écran tactile.

Technologie de l'information

Ensemble des matériels, logiciels et services utilisés pour la collecte, le traitement et la transmission de l'information.

Téléphone intelligent

Téléphone cellulaire qui, en plus d'offrir des fonctions téléphoniques, intègre un ordinateur personnel qui le transforme en un outil de communication hybride capable de gérer et de transmettre, par voie radioélectrique, des données informatiques ou multimédias, tout en permettant d'avoir accès à Internet.

Télécharger

Transférer des données ou des programmes emmagasinés entre un ordinateur distant et un ordinateur local à travers un réseau informatique.

Utilisateur

Tous les employés, les élèves et les intervenants qui utilisent ou ont accès aux

6.3. RESTRICTIONS QUANT AU CONTENU DES MESSAGES

CSSC ne doivent pas être à caractère diffamant, offensant, harcelant et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, ne doivent pas contenir des images ou des commentaires à connotation sexuelle, des injures raciales ou toutes autres images ou commentaires basés sur l'âge, la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale ou le handicap.

6.4. ACTIVITÉS PROHIBÉES

Tout du CSSC de manière à compromettre la réputation de celle-ci, notamment :

- se livrer à des activités illégales;
- exprimer des opinions à des fins politiques ou à des fins religieuses

les Ser

Les utilisateurs doivent faire preuve de vigilance par rapport aux possibilités

personnel est permise seulement sur les réseaux sans

7.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

7.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Est responsable de l'adoption de la politique.

7.2. LES SERVICES DE L'INFORMATIQUE

Agissent à titre d'administrateur du réseau informatique et peuvent suspendre les

La d
prévu

6.6 Surveillance par le CSSC.

8.0 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur en date du 18 juin 2019.